



A Sainte-Clotilde, le 10 juin 2020

INFORMATION CONCERNANT LA DEMI-PENSION

Le système de la demi-pension des élèves est au forfait sur la base de quatre forfaits proposés avec un prix du repas dégressif :

4 types de forfait : 2 jrs/S – 3 jrs/S – 4 jrs/S – 5 jrs/S

L'inscription et Le paiement pour la demi-pension se feront **du 10 Août 2020 au 13/08/2020 (du lundi au vendredi)**

de 7 H 30 à 14 H 30 – et à partir de la rentrée le 17/08/2020 de 7 H 30 à 12 H 30 – 13 H 30 à 15 H 00

à l'intendance du Lycée Lislet Geoffroy
Bât D, dans le bâtiment administratif

MODE DE PAIEMENT :

Par chèque : à libeller au nom de l'Agent Comptable du Lycée Lislet Geoffroy en inscrivant au dos du chèque : nom – prénom – classe de l'élève

En espèces : se munir de la somme exacte s'il vous plait

L'achat d'un repas chaud au ticket est exceptionnel, son coût à l'unité est de **3.50 €**

L'inscription à la demi-pension s'effectue par trimestre et le montant est dû dès le début du trimestre **sans remboursement possible. Toute la période commencée est intégralement due.** Les élèves ou étudiants qui souhaitent quitter la demi-pension (changement de régime) pour convenance personnelle doivent nous prévenir par lettre remise contre accusé de réception à l'intendance – Service frais scolaire – Bât D **au plus tard 15 jours avant la fin de la période en cours.**

En cas d'obligation de quitter la demi-pension pour des raisons médicales ou familiales dûment motivées, une remise d'ordre sera appliquée pour la période en cours avec un délai de carence de 15 jours ouvrables. Toutefois, cette règle est laissée à l'appréciation du chef d'établissement afin de tenir compte de la situation de la famille.

Nous vous remercions de **nous retourner complétée et signée la fiche d'inscription jointe + une photo d'identité** à compter du **10/08/2020**, la date limite de retour est le **17/08/2020**.

Rappel :

Si l'élève perd sa carte de cantine, il devra payer la somme de **12 €** pour refaire une nouvelle carte de demi-pension.

LES ELEVES BOURSIERS :

Les élèves boursiers demi-pensionnaires choisissant le forfait percevront leur bourse à la fin de chaque trimestre, déduction faite du montant du forfait choisi pour le trimestre. En cas de bourse insuffisante, un avis à payer sera envoyé à la famille

LE FONDS SOCIAL DES CANTINES

Les élèves boursiers qui auront demandé une prise en charge pour la demi-pension auprès de l'Assistante Sociale du lycée Lislet Geoffroy, verront d'abord les frais de la demi-pension payés grâce à leur bourse et le solde restant à régler pourra être financé par le fonds social des cantines si la commission FSC/FSL, valide la demande.

La Gestionnaire,

H. CARSUZAA



A Sainte-Clotilde, le 10 juin 2020

FICHE D'INSCRIPTION

A LA DEMI-PENSION AU FORFAIT DU 1^{ER} TRIMESTRE 2020/2021 (du 17/08/2020 au 19/12/2020)

A RENDRE ENTRE LE 10/08/2020 ET LE 17/08/2020

BOURSIER du 2nd degré (2nde – 1^{ère} - Tle) : OUI - NON

ETIEZ-VOUS DEMI-PENSIONNAIRE EN 2019/2020 AU LYCEE LISLET GEOFFROY ? : OUI - NON

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

CLASSE :

FORFAIT	MONTANT A PAYER
2 Jrs / Semaine	105.60
3 jrs / Semaine	153.60
4 jrs / Semaine	198.40
5 jrs / Semaine	240.00

ENTOUREZ LE FORFAIT CHOISI : 2 jrs - 3 jrs - 4 jrs - 5 jrs

COCHEZ LES JOURS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Inscription et paiement des frais de la demi-pension.

A l'intendance – bât D du lycée Lislet Geoffroy
Au Bureau de la demi-pension – D02

RAPPEL DU MODE DE PAIEMENT :

Par chèque : à libeller au nom de l'Agent Comptable du Lycée Lislet Geoffroy

En espèces : se munir de la somme exacte s'il vous plait.

Par virement : RIB du Lycée Lislet Geoffroy à demander au Service Intendance D02 ou D 04

Date :

Signature du Représentant Légal

PJ : Une photo d'identité pour la carte de cantine